

LE PETIT LIHONSOIS



*Bulletin
Municipal de la
Commune de
Lihons*

N° 44 MAI 2022



Vive

l'été

Lihonsoises, Lihonsois,

Après le beau succès populaire de la fête du printemps, j'ai la joie de vous présenter dans ce bulletin estival, le programme du FESTI LIHONS N°3. Ce festival va de concert avec la fête communale, pour enchanter je l'espère une fois encore, petits et grands. Le Conseil Municipal, les membres de l'École de Musique, les agents, les bénévoles de l'Amicale et des Aînés, motivés par cette manifestation d'ampleur ont très bien travaillé depuis 1 an et je les en remercie. Je remercie aussi l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien financier : la Communauté de Communes de Haute Picardie, le Département, le Crédit Agricole, les communes de Chaulnes, Puzeaux et Lihons, l'ensemble des commerçants, artisans et entreprises qui nous ont accordé leur confiance et qui vous sont présentés dans ce bulletin.

Concernant les groupes qui composent ce programme, la sélection a été difficile car la demande était très forte, de quoi déjà prévoir le plateau du FESTI LIHONS N°4...

Ces musiciennes et musiciens vont animer ce week-end avec tout le talent qu'on leur connaît. Je vous souhaite d'avance, un heureux festival, allez-y toutes les heures, il se passe toujours quelque chose, ouvrez les oreilles et laissez-vous enivrer par la musique !

**Amusez-vous bien et n'abusez pas trop !
Vivement le 10 juin que la fête commence
et merci de votre attention**

BONNES VACANCES D'ÉTÉ

Le Maire
Robert Billoré



BUVETTE ET RESTAURATION

Bière, Coca, Perrier, Oasis : 2.50€

Pression, Kir vin blanc : 2.50€

Bouteille de vin rosé, rouge : 9€

Kir pétillant, Ricard : 3€

Whisky : 4€

Part de tarte
ou éclair
2€



Glace
italienne
2€



Food Truck

6€
En Barquette



8€

American steak

7€
En Américain



9€

Burger frites

Chez Claude

VENDREDI SOIR 10€

Tripes / frites

SAMEDI MIDI ET SOIR 10€

Carbonade / frites

Rotisserie

SAMEDI SOIR ET DIMANCHE MIDI

JAMBON À LA BROCHE
ACCOMPAGNÉ DE
POMMES DE TERRE
RÔTIES AU JUS

12€

ATTRACTIONS FORAINES

Tours gratuits les 10, 11, 12 et 13 juin offerts
par Festi-Lihons et par la Commune



RADIO CAR



TIR À LA CARABINE



MACHINES À PIÈCES



PROGRAMME FESTI LIHONS 3

Vendredi 10 juin

18h07 : Ma femme a honte de moi et la voisine



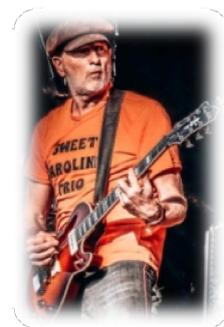
L'idée est de rassembler des musiciens qui ne jouent pas ensemble autour d'un personnage atypique afin de passer un moment différent... Si vous aimez la musique : venez comme vous êtes ! Si vous êtes musiciens : n'hésitez pas à ramener votre instrument pour le final ...



20h00 : Sweet Caroline



Groupe de reprises et compo Blues-Rock
Acoustique et/ou électrique



21h30 : Groupe 3-D



Le groupe de reprises pop-rock, d'"hyper tubes" de toutes générations allant des années 50 à aujourd'hui en insistant sur les années 80. Leur répertoire parle à tout âge, à tout public et permet une connivence et une interaction totales avec leur auditoire.



Samedi 11 juin

13h00 : Lihons Rock

Atelier rock de l'École de Musique de Haute-Picardie.



14h30 : Clarimba Ambitious



La famille des percussions est riche en instruments ! Deux jeunes musiciennes vous proposent de les découvrir en les alliant au doux son de la clarinette.

16h00 : La Bande à Gaston

Un Tribute Band Nino Ferrer en version Funky Funny



18h00 : Orchestre d'Harmonie d'Épehy



Cet ensemble musical compte aujourd'hui une cinquantaine de musiciens. Son répertoire privilégie les œuvres contemporaines, mais aussi des transcriptions et adaptations d'œuvres classiques, de jazz, de variétés ou encore des musiques de films.

20h00 : The Big Band



Grand Orchestre de Jazz



22h00 : L'InHumaine



C'est l'équilibre fragile entre présence scénique théâtrale et rock presque psychédélique aux accents mélancos.

C'est aussi un mélange des genres, le jazz, le rock, le blues qui donne la puissance d'un son et d'une mélodie.



Dimanche 12 juin

12h00 : Somm'os Salseros



Des jeunes, des moins jeunes, du soleil, de l'amitié, du bonheur, de la salsa !



13h00 : Spectacle « Le chevalier gallois »



D'après Chrétien de Troyes. Un jeune homme part à l'aventure pour devenir chevalier et servir le légendaire roi Arthur. Des péripéties, des dangers, de redoutables ennemis, la quête du Graal et heureusement aussi l'amour et la découverte de son identité attendent notre jeune héros.

14h00 : Ces Messieurs William



Reprises chansons à texte des années 40 à 70
En trio ou en duo



16h00 : Sliders



De portails en portails, les Sliders traversent en musique, époques et dimensions parallèles.



18h00 : D'Az Trio



Un trio savoureusement roublard. Des musiques qu'on peut même parfois qualifier de populaires en passant par d'incroyables tripatouillages.

Une découverte indispensable à toute personne concernée par le renouveau du jazz et de l'aventure.



20h00 : The Crappy Coyotes

Rockabilly band from Picardy





***PARTENAIRE
FESTI LIHONS***



13 rue du Sémaphore
BP 70153
80800 VILLERS-BRETONNEUX
03 22 96 44 50

stag@lhotelier.fr



PARTENAIRE FESTI LIHONS



Lieu dit Sole du Bois Galet

Rue de Framerville

80320 LIHONS

03 23 63 43 04

contact@mwb.fr



***PARTENAIRE
FESTI LIHONS***



Route de Saint-Quentin
ZAL Saint-Sulpice
80400 HAM
03 23 81 47 47

thomas.vasseur@colas-ne.com



Avenue de Haute Picardie
80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT
03 22 85 14 14
contact@terredepicardie.fr



Place de la République
80320 CHAULNES
03 22 83 65 29
www.credit-agricole.fr



43 Rue de la République
80000 Amiens
03 22 71 80 80
www.somme.fr



PARTENAIRES FESTI LIHONS

VINCENT FERREIRA
CARRELEUR/MOSAÏSTE
ROSIERES EN SANTERRE

FERREIRA CARRELAGE

06/77/86/64/34
ferreira.carrelage80@gmail.com
page facebook: ferreira carrelage



DÉCOUVREZ NOS PRESTATIONS

Rue du Moulin CS 20602 80850 BERTEAUCOURT-LES-DAMES Tél : 03 22 52 79 49



PARTENAIRES FESTI LIHONS



20 route de Vauvillers 80170 ROSIÈRES-EN-SANTERRE Tél : 03 22 88 09 46

Protection santé
Prévoyance
Action Sociale



mutuelle
moat

www.moat.fr



une mutuelle de proximité
ouverte à tous



qui vous propose
des **produits de santé**
adaptés à vos besoins !



21, rue Jules Ferry
BP 80403
60004 BEAUVAIS Cedex
Tél. 03 44 06 03 90



Chez Claude

Cuisine Traditionnelle
& Traiteur

Congés d'été du 08 au 28 août

Ouvert

du lundi au jeudi le midi
vendredi midi et soir

Tous les 1^{ers} jeudis du mois le midi et le soir

dimanche pour réception

30 Place Henri SY
80 320 LIHONS

Tél : 03 22 84 19 20

PARTENAIRES FESTI LIHONS

NICOBRIK
Maçonnerie



NICOBRIK

BUTEUX Nicolas

7 allée creuse 80320 CHAULNES
Tél : 06 69 64 44 08



VINCENT COPPÉE
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Industriels & Particuliers

Tél./Fax : 03 22 87 22 24

1, Grand'rue - 80700 CHAMPIEN
contact@vincencoppee.fr

www.vincencoppee.fr

**INSTALLATIONS
& DÉPANNAGES**

Automatisation de portail
Alarme
Vidéo-surveillance
Système Domotique
Chauffage électrique
Climatisation
Porte de garage
Portail & Clôture
Store Banne



Benoit GANCE

Menuiserie-Charpente
Ameublement

3 rue Jean Catelas 80320 CHAULNES

contact@sarlgance.fr

Tél : 03 22 85 47 43

BILLORE
GROUPE
MATNOR

17, rue Jean Lebas - 80320 CHAULNES

Tél. : 03 22 83 15 58 - Fax : 03 22 83 17 22

Quincaillerie
Plomberie
Electricité





Ets Gabriel Guillemont
ÉNERGIES
etsguillemont@wanadoo.fr
03 22 88 04 99

REGNIER
NATURE
SPÉCIALISTE DE LA MOTOCULTURE
03 22 75 59 91
Chemin Croisé de Bellevue, 80300 Albert
regnier.motors@wanadoo.fr - www.regnier-nature.fr

**FIOL-GNR-GAZOLE-PÉTROLE-CHARBON
BOIS-GAZ-RAMONAGE-NETTOYAGE CUVES**

2 Rue du Pied-Selle
80170 ROSIÈRES EN SANTERRE
Tél : 03 22 88 04 99
www.guillemont-energie.fr



PARTENAIRES FESTI LIHONS

Ets **LEBER & FILS**



Artisans

- Couverture
- Zinguerie
- Etanchéité

80170 ROSIÈRES-EN-SANTERRE
03 22 78 14 45 / 06 20 82 08 84

Stéphane / Bâches
Création - Réparation

- Bâche de terrasses mobil-homes
- Véhicules 4x4 Pick-up - Barnums
- Bassins - Pergolas - Petites Remorques
- Bâche Plate

3 rue de Lihons - 80320 Chaulnes
06 63 25 22 26 - ansquer.s@hotmail.com



metris
Géomètres - Experts - Associés
03 22 48 52 52
Villers-Bretonneux

2 rue de Melbourne
80800 VILLERS-BRETONNEUX
www.metris-sa.fr

Ets KAISER - Harbonnières

Dessouchage Clôture
Abattage Elagage
Taille de haies

Siret : 52757051900027 **Devis gratuit**

ets.kaiser80@gmail.com
www.ets-kaiser.com **06 11 13 00 55**

ASTELLE

architecture



5 Place André Audinot
80200 PÉRONNE
Tél : 03 22 84 14 84
www.astelle-architecture.fr



PLÂTRERIE MODERNE

GROS ŒUVRE-CARRELAGE
PLÂTRERIE-ISOLATION
FAUX PLAFOND-MENUISERIES
1 B Rue du Puits
80340 LA NEUVILLE LES BRAY
Tél : 03 22 85 17 62
patrice.maille@wanadoo.fr

PARTENAIRES FESTI LIHONS

Depuis 1902

Dubosqueille

MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES
CHAMBRE FUNÉRAIRE
ARTICLES FUNÉRAIRES

7J/7
24H24

Contrats obsèques

44 rue Pasteur - 80170 ROSIÈRES
Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES
Tél : 03 22 88 02 99



SERVILOC

RESTAURATION URBAINE

www.serviloc.fr
BP 77 ♦ 62580 NEUVIREUIL - FRANCE
Tél. 0321 738 939 / Fax 0321 738 307

dubruque@serviloc.fr
06 09 84 28 16

 **CONTROLE
TECHNIQUE
AUTOMOBILE
de l'Espinoy**

MOREUIL
ZI, rte de Thennes
03 22 09 80 80
MONTDIDIER
03 22 78 05 05
ROSIERE en S.
03 22 88 03 33



PHARMACIE SAVARY DEBLOCK
23 Rue Odon Dumont 80320 CHAULNES
Matériel Médical - Livraison à domicile
Services - Ecoute - Conseils
Tel: 03.22.85.40.07
Mail: pharmaciesavarydeblock@orange.fr

PARTENAIRES FESTI LIHONS

CAFE - BAR

TABAC-PRESSE-TIERCÉ

ROSE & LAURENT

3 rue du Temple

80320 CHAULNES

Tél : 03 22 85 41 99



Livres en chants thés

Facebook: Livres enchantés | <http://livres-enchantes.simplesite.com/>

Instagram: Livres_enchantés | 2bis Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES | 0322858197



Le P'tit Baltar
NESLE
Music-Hall
DEJEUNERS - DINERS SPECTACLE
depuis 1993

rue des champs
80190 NESLE

Tél : 03 22 88 27 37
www.leptitbaltar.com

Le Santerre

BAR-TABAC

JEUX-LOTO

4 rue Victor Hugo

80170 ROSIÈRES

Tél : 03 22 88 84 12



Coiffeuse à Domicile
Sonia Cogez
Artisan

03.22.83.22.71

Lihons
06.27.52.35.68



BOULANGERIE PATISSERIE
SENÉ LEVASSEUR
38 avenue Aristide Briand
80320 CHAULNES
03.22.85.40.81



Notaires

Maitre COURTIN
39 rue Roger Salengro
80320 Chaulnes
Tél : 03 22 85 40 21

Lavolet Informatique

Vente et dépannage de matériel informatique,
fournitures et matériel de bureau.



10 rue Victor Hugo
80170 Rosières-en-Santerre

03 22 88 87 70
06 07 15 85 88

www.lavoletinformatique.fr

ABV : Accès au Bureau de Vote

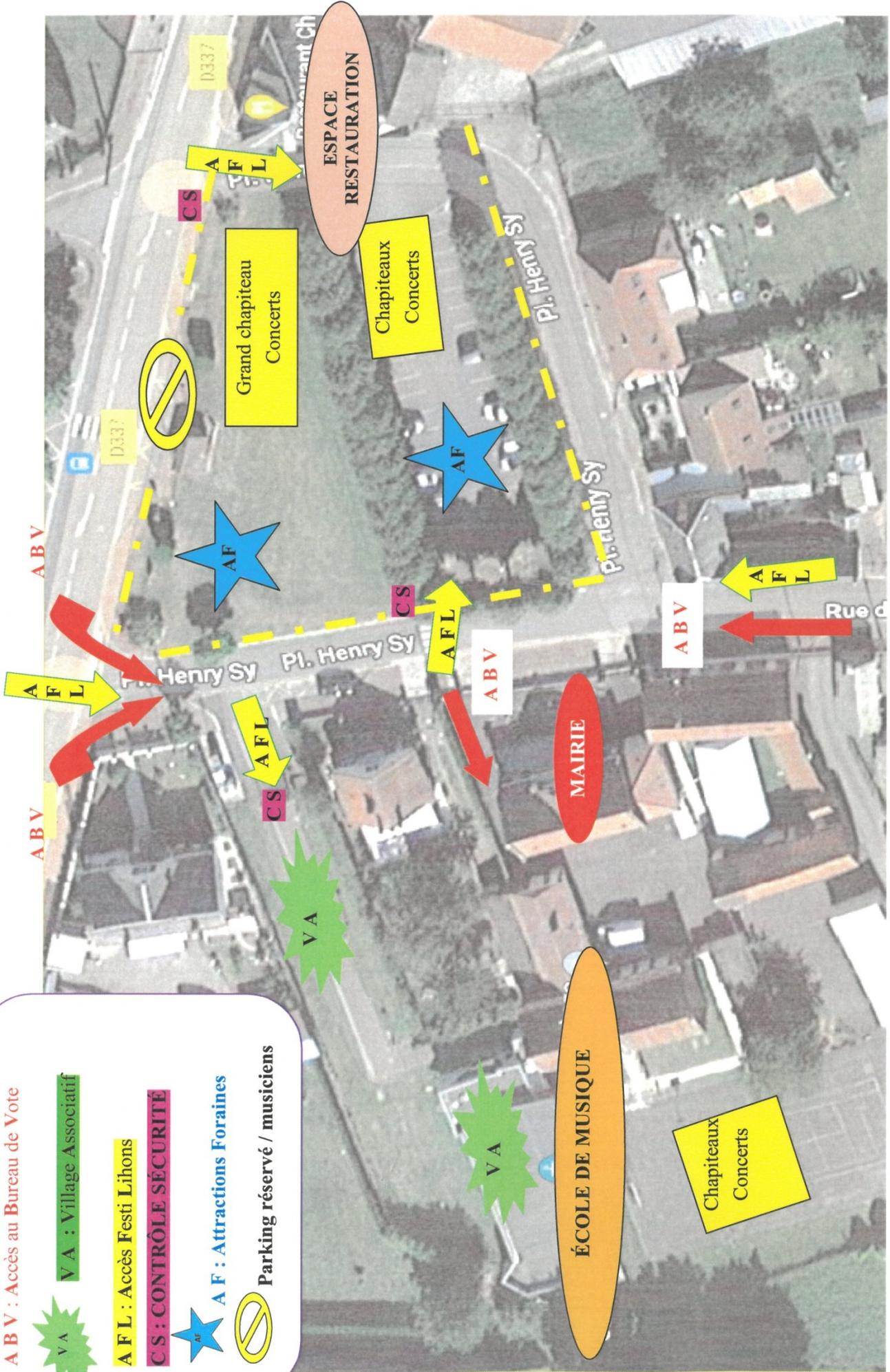
VA : Village Associatif

AFL : Accès Festi Lihons

CS : CONTRÔLE SÉCURITÉ

AF : Attractions Foraines

Parking réservé / musiciens



Restaurant Ch...

D337

Pl. Henry Sy

Pl. Henry Sy

Rue d'

ESPACE RESTAURATION

Grand chapiteau Concerts

Chapiteaux Concerts

MAIRIE

ÉCOLE DE MUSIQUE

Chapiteaux Concerts

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES HORAIRES DE PERMANENCE MAIRIE

MARDI 14H00-18H00

JEUDI 14H00-18H00

La grille de la mairie reste **fermée** en dehors de ces horaires
Pour prendre RDV, veuillez appeler la mairie au **03 22 85 41 96**

En cas d'urgence seulement : 07 72 41 92 52

PAS DE PERMANENCE LES 09 ET 14 JUIN

Juillet-Août : permanences le mardi seulement 14h-18h

MAIRIE FERMÉE CONGÉS D'ÉTÉ : DU 10 AU 29 AOÛT INCLUS

Reprise normale le 30 août

SALLE DES FÊTES

Toujours fermée pour travaux de réhabilitation
Inauguration en 2023 lors des vœux du Maire le 28 janvier



Tarifs de location de la **salle des fêtes**

	Sans vaisselle	Avec vaisselle
Journée exclusivement pour entreprises	150€	250€
Associations locales	Gratuite	
Réunion/Enterrement		
Habitant	Gratuite	
Extérieur	70€	100€
Forfait week-end		
Habitant	200€	250€
Extérieur	350€	500€

Forfait nettoyage de 50€/h en cas de récupération non conforme de la salle des fêtes

POUR LES NOUVEAUX HABITANTS DE LIHONS

Le Conseil Municipal, les employés, les habitants de Lihons, souhaitent la bienvenue aux nouveaux Lihonsoises et Lihonsois.

Nous vous invitons vivement à vous présenter en mairie aux heures de permanences.

Vous serez accueillis par la secrétaire, le Maire ou une adjointe, pour obtenir les renseignements concernant :

- Les services de la commune
- Les associations, leurs activités, les plannings
- L'arbre de Noël (enfants de 12 ans maximum)
- Le colis des anciens et repas des aînés (à partir de 60 ans)
- La mise à jour des différents fichiers de la commune
- L'inscription sur listes électorales
- Le recensement militaire pour les + de 16 ans



ATTENTION

Il n'est plus possible de s'inscrire sur la liste électorale pour ce scrutin

EFFECTUER UNE PROCURATION

La procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire), ils doivent tous les deux être inscrits sur une liste électorale. Le mandant, avec sa carte d'identité, doit **obligatoirement** se déplacer en personne auprès de la gendarmerie ou au greffe du tribunal pour effectuer la procuration.

PROCURATION DÉMATÉRIALISÉE



Comment ça marche ?

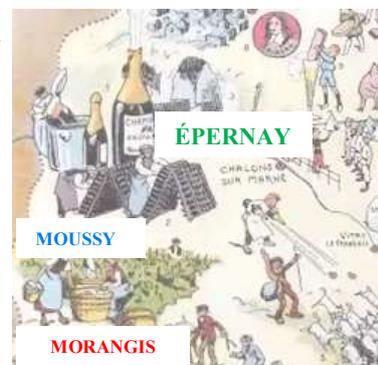


Toutes les informations sur le site internet <https://www.maprocuration.gouv.fr>

UN CIRCUIT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE À LA DÉCOUVERTE DU CHAMPAGNE DIMANCHE 17 JUILLET 2022

Voyage organisé par la commune

6h15 : Rendez-vous sur la place de la mairie, départ **6h40 impératif**
de 9h30 à 11h45 : Visite du domaine viticole BOUTILLAT à **MORANGIS**
dégustation et vente sur place
12h00 : Déjeuner à l'Auberge Champenoise à **MOUSSY**
14h00 : Visite guidée sur la route du champagne
Après la visite **jusqu'à 18h00** : temps libre à **ÉPERNAY**
Retour à Lihons vers **20h30**



✂

COUPON RÉPONSE VOYAGE CHAMPAGNE

À remettre en mairie au plus tard le 23 juin (50 premiers inscrits)
Accompagné du règlement à l'ordre du Trésor Public pour valider l'inscription
Aucune réservation au-delà de cette date ne sera acceptée !

Madame/Monsieur :

VOYAGE		Nombre	Prix en euros	Total
Adultes	Lihons	X	35€	=
	Extérieur	X	51€	=
Enfants De 3 à 12 ans	Lihons et extérieur	X	20€	=
Enfants Moins de 3 ans	Lihons et extérieur	X	gratuit	
TOTAL				€

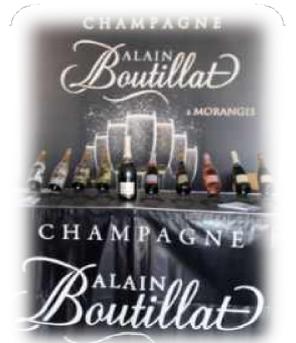
CHOIX APÉRITIF	NOMBRE	
Adultes uniquement	Ratafia	
	Kir vin blanc	

ATTENTION

Ne pas oublier de prendre votre siège auto pour les enfants en bas âge

CHAMPAGNE

ALAIN
Boutillat
à MORANGIS



Auberge Champenoise

Menu Adulte

Apéritif

Kir vin blanc ou Ratafia

Entrée

Œuf en gelée déstructuré aux 2 jambons

Plat

Potée Champenoise

Dessert

Omelette Norvégienne

Menu Enfant

Entrée, Plat, Dessert
Une boisson comprise





ESPACE FRANCE SERVICES

Un **GUICHET UNIQUE** pour faciliter vos démarches administratives... en quelques clics !



LA POSTE DE ROYE
03 22 37 15 94
roye@france-services.gouv.fr
Sur RDV : lundi 14h-16h
mardi à vendredi
9h-12h et 14h-16h
samedi 9h-12h

**FRANCE SERVICES
PÉRONNE**
2 Av. Charles de Gaulle
03 22 82 62 17
lundi, mardi, jeudi
9h-12h et 13h30-16h30
mercredi, vendredi 9h-12h30



Je souhaite actualiser ma situation sur Pôle Emploi

Murielle
38 ans



Je ne sais pas vers qui me tourner pour faire mon permis de conduire

Malo
23 ans



J'ai besoin d'aide pour accéder à mon compte Ameli

Josiane
63 ans



VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

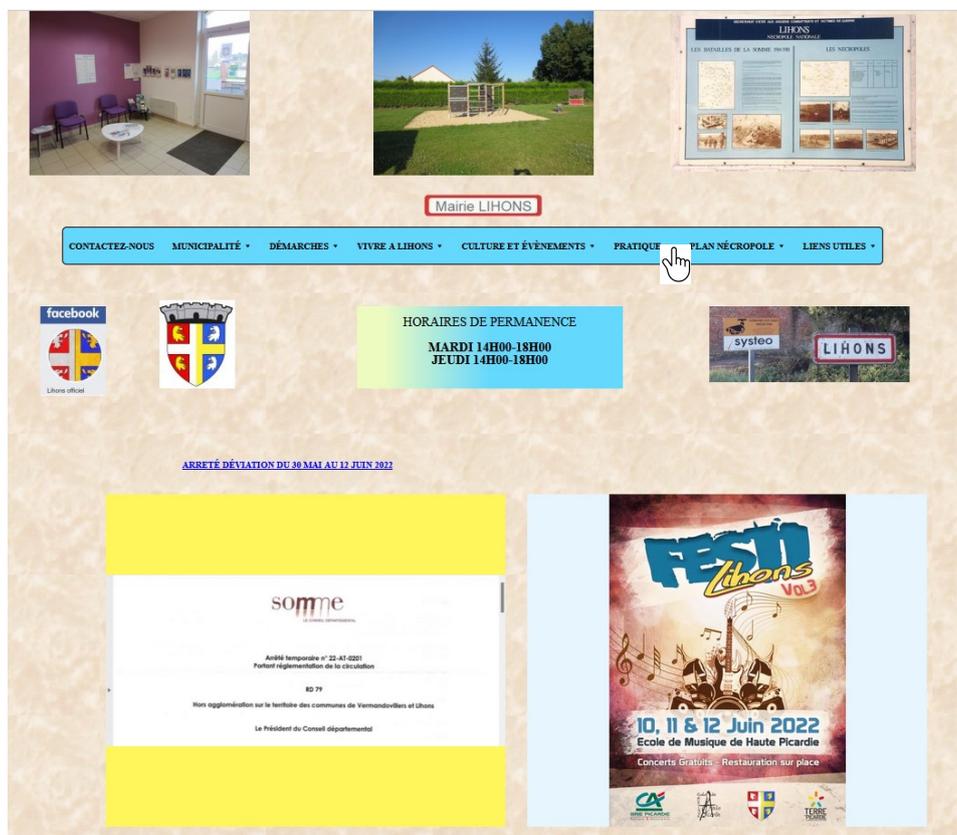
FRANCE SERVICES
1 France Services à moins de **30 minutes** de chez vous d'ici 2022



Pour vous informer des actualités de la commune

Vous pouvez et devez consulter le site internet de Lihons accessible sur tablette et téléphone portable

<http://www.mairie-lihons.fr>



Lihons officiel

The screenshot shows the Facebook page for 'Lihons officiel'. The page features a circular profile picture with the town's coat of arms. The main post is titled 'RÉOUVERTURE PARTIELLE DE LA DÉCHÈTERIE EN EXTÉRIEUR.' and is dated 18 minutes ago. The post content includes the 'TERRE PICARDIE' logo and states that from Thursday, May 19, 2022, outdoor waste collection will resume at regular hours. It lists accepted items: green waste, bulky items, garden waste, and metal. A note mentions that due to high volume, there may be a long queue and that users should report their arrivals. The page also shows a 'Communauté' section with 620 likes and 658 followers, and a 'Transparence de la Page' section indicating the page was created on April 22, 2020.

Pour les questions pratiques telles que la garderie, la cantine, les médiathèques, l'assainissement collectif et non collectif, les enlèvements d'ordures ménagères et autres, consultez le site internet de la CCTP :

<http://www.terredepicardie.fr>

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Pour éviter le blocage des pompes et les interventions d'urgence
Merci de ne pas jeter de lingettes et autres objets dans les toilettes
ASSAINISSEMENT C.C. TERRE DE PICARDIE : 03 22 85 14 14
En cas d'urgence : 07 86 37 12 35 (7jours/7, 24h/24h)

ENVIRONNEMENT

Avec l'arrivée du beau temps, pensez déjà à couper et à traiter afin d'éviter les chardons dans quelques semaines. Le printemps, c'est la période où la commune reprend l'entretien des espaces verts. Aidez-nous en ne jetant ni papier, ni bouteille ou autres détritiques. Respectez les parterres de fleurs, l'Abribus, l'aire de jeux, le site du Prince Murat, les chemins, les propriétés privées, et ce, pour le bien être de tous

Nous vous rappelons que **l'entretien des trottoirs et des caniveaux est IMPÉRATIF ET À VOTRE CHARGE** (arrêté communal du 13/11/2017)

Cette propreté est l'affaire de toutes et de tous
Elle reflète l'image de la commune à l'extérieur

BON SENS ET RESPECT D'AUTRUI

Voisinage

Le respect du voisinage s'appuie sur certaines règles de vie :

- Éviter les nuisances sonores **entre 22h et 7h** (cris, aboiements des chiens, musique forte)
- Ne pas dégrader le bien d'autrui (boîtes aux lettres, parterres de fleurs, grillage...)

Conciliateur de justice

Un conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

La conciliation est **un mode de règlement amiable de litiges** de la vie quotidienne.

Litiges concernés et champs d'action :

- Difficultés entre les bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problème de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage

Mr **Alain SÉGOUFFIN** conciliateur de justice
vous reçoit sur rendez-vous en appelant le **06 12 47 97 69**

Pouvoirs de police municipale du Maire : sécurité et salubrité publiques

Dans le domaine **privé** les interventions du Maire sont exceptionnelles
en cas de **péril grave et imminent**

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Vu le Code des collectivités territoriales

Vu le Code pénal

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L1, L2, L49 et L772

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- le samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

L'HEURE DES VACANCES A SONNÉ, AYEZ LES BONS RÉFLEXES



De nombreux faits sont actuellement commis pendant une courte absence des propriétaires. Afin de lutter contre ce phénomène, il est recommandé de :

- ✓ Verrouiller tous les accès (y compris les portails pour les maisons individuelles)
- ✓ Laisser des lumières allumées et visibles de l'extérieur
- ✓ Signaler son absence à un voisin de confiance qui sera en mesure d'alerter les forces de l'ordre en cas d'activité suspecte en **composant le 17**

Suivre l'actualité de la gendarmerie et recevoir de précieux conseils :

<https://www.facebook.com/gendarmerienationale>

<https://twitter.com/gendarmerie>

<https://www.facebook.com/Gendarmerie-de-la-Somme>



TRAVAUX EN 2022

Salle des fêtes :

- Agrandissement et mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle des fêtes
- Création d'une place de parking « handicapé »

Réfection voiries et éclairage public : *période de juin à octobre*

- *Chemin de Marchélepot* : pose de candélabres, bordures, trottoirs, gestion d'eaux pluviales, fossé, chaussée (élargissement, renforcement et réfection), parking aire de jeux.
- *Rue de Maucourt* : pose de candélabres, bordures, trottoirs, chaussée (réfection), gestion d'eaux pluviales, fossé.
- *Route de Chilly* : réfection voirie effectuée par la C. C. Terre de Picardie.

Pendant les travaux : maintien de l'accès aux propriétés, vigilance pour la sortie de véhicules, stationnement interdit.

DATES À RETENIR

10, 11, 12 et 13 Juin	:	Festi-Lihons 3 et Fête Communale
12 et 19 Juin	:	Élections Législatives
02 Juillet	:	Cérémonie Alan Seeger / RDV Nécropole 10h30 suivie d'un vin d'honneur dans la cour de l'École de Musique
14 Juillet	:	Dépôt de gerbe au monument à 11h00
17 Juillet	:	Voyage organisé par la commune (<i>voir précisions dans ce bulletin</i>)
27 Août	:	Concours de pétanque (<i>clubs Aînés et Amicale</i>)
06 Novembre	:	Repas des aînés à Méharicourt avec animation musicale
11 Novembre	:	Cérémonie : mairie, monument, nécropole
11 Décembre	:	Distribution des jouets dans les rues par le Père Noël
17 Décembre	:	Distribution des colis des aînés
28 Janvier	:	Inauguration de la salle des fêtes et vœux du Maire



MAISONS FLEURIES ET ILLUMINÉES

Participation aux concours



Pour les maisons fleuries le jury passera pendant toute la période estivale et entre les fêtes de fin d'année pour les maisons illuminées

Participations aux concours exclusivement sur inscription

✂

COUPON À COMPLÉTER

À remettre en mairie au plus tard le 30 juin

Madame/Monsieur :

Adresse précise :

Participera : maisons fleuries
 maisons illuminées

Vous pouvez cocher une ou deux cases.

Déclaration Impôts revenus 2021 en 2022



Accédez à
Votre déclaration

Je déclare en ligne

**TOUT SAVOIR
SUR VOTRE
DÉCLARATION
DE REVENUS EN 2022**

En savoir plus

Malgré la mise en place du prélèvement à la source, **la déclaration de revenus est obligatoire.**

Les dates limites de déclaration en ligne sont fixées dans la Somme (80) **au 8 juin 2022.**

La déclaration papier doit être déposée au plus tard le 31 mai 2022, quel que soit le lieu de résidence.

Déclaration en ligne

Si vous possédez déjà un numéro fiscal, vous devez déposer votre déclaration de revenu en ligne sur le site impots.gouv.fr et suivre les étapes ci-dessous :

- connectez-vous à votre espace particulier
- munissez-vous de votre numéro fiscal (voir dernier avis d'imposition) et de votre mot de passe
- sélectionnez la rubrique « *déclarer* »
- remplissez les catégories de revenus et charges vous concernant.

Si n'avez pas de numéro fiscal, vous pouvez le demander auprès du « service des impôts des particuliers » au guichet ou à partir d'un formulaire disponible à la rubrique *contact* du site www.impots.gouv.fr.

Après la réception de votre avis d'impôt, si vous constatez une erreur dans votre déclaration d'impôt, vous pourrez effectuer une correction directement en ligne depuis votre espace « Particulier » dès l'ouverture du service et jusqu'à mi-décembre.

À savoir : même si vous déclarez pour la première fois, votre déclaration en ligne sera pré-remplie. Elle contient certains revenus déjà saisis tels que salaires, retraites, allocations chômage et indemnités journalières, revenus de capitaux mobiliers...

Avant de valider votre déclaration pré-remplie, vous devez vérifier les informations indiquées et si nécessaire, les corriger et les compléter.

Déclaration papier

Vous pouvez faire une déclaration papier si :

- votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet
- votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télé déclaration



Comment faire si j'ai des difficultés sur internet ?

Si vous avez des difficultés à vous connecter sur internet, vous pouvez obtenir de l'aide pour remplir votre déclaration de revenus.



Pourquoi n'ai-je pas reçu de déclaration papier ?

Vous avez déclaré en ligne en 2019 et 2020 ? À partir de cette année vous ne recevrez pas de déclaration papier.

Nous avons le plaisir de vous convier
à la permanence
« **Ma Mutuelle de Village** » qui se tiendra :

Mardi 28 juin 2022
de 14h00 à 17h00 à la Mairie

Si vous souhaitez nous y rencontrer, vous
pouvez prendre rendez-vous sur
<https://rdv.moat.fr/80481v>
ou contacter votre Conseillère Mutualiste.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Loetitia DUPUIS-DROUART
Votre conseillère mutualiste
Mutuelle MOAT
06.37.53.02.98
loetitia.dupuis@moat.fr

Robert BILLORE, Maire
Mairie de Lihons
24 Place Henry-Sy
80320 LIHONS
03.22.85.41.96



Protection santé Prévoyance
Action Sociale

mutuelle
moat www.moat.fr

21, rue Jules Ferry
BP 80403
60004 BEAUVAIS Cedex
TÉL. 03 44 06 03 90

Mutuelle non substituée, régie par le code de la mutualité, agréée en branche 1 et 2 - SIREN 780508081 - Mutuelle adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Pour effectuer un comparatif, veuillez à vous munir de
votre contrat complémentaire santé actuel si vous en détenez un

DURANT UN PIC DE CHALEUR, QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



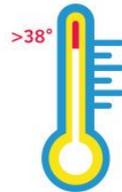
CRAMPE



FATIGUE
INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



FIÈVRE > 38°C



VERTIGES
OU NAUSÉES



PROPOS
INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15



@MinSoliSante



Ministère des Solidarités
et de la Santé

SANTÉ

FORTES CHALEURS : LES BONS RÉFLEXES

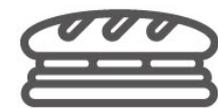


Maintenir
sa maison au frais.
Fermer les volets
pendant la journée.

Se mouiller
le corps plusieurs
fois par jour.



(douche, bain, brumisateur,
gant de toilette humide...)

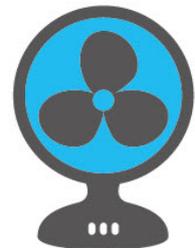


Manger
en quantité
suffisante.



Éviter
de sortir
aux heures
les plus
chaudes.

Boire
beaucoup
d'eau
(au moins
1,5 litre par jour)



Passer
2 à 3 heures
par jour dans
un endroit
frais (cinéma,
bibliothèque,
supermarché...).

URGENCES : APPELEZ LE 15

Éviter
les efforts
physiques.



Ne pas
boire
d'alcool.



Et aussi...
Donner et prendre
des nouvelles
de son entourage.

ALSH ÉTÉ

Du 11 Juillet au 05 Août 2022

Enfants scolarisés de 3 ans à 15 ans De la PS à la 3ème

INSCRIPTIONS à partir du 23 Mai 2022

Auprès de Florence LHOMMET au 03.64.63.00.54



Inscription validée après retour du dossier « ALSH ÉTÉ 2022 » rempli. Dossier téléchargeable sur :

[www.terredepicardie.fr/accueil de loisirs](http://www.terredepicardie.fr/accueil%20de%20loisirs)



Annulations prises en compte

jusqu'au 06 juillet 2022

Passé ce délai, les réservations seront facturées

Les accueils auront lieu sur les sites suivants :

ROSIERES

- École maternelle pour les 3-6 ans
- Médiathèque et salle paroissiale pour les 6 - 12 ans
- Salle multifonctions pour les ados 13 à 15 ans

MÉHARICOURT

- École pour les 3 - 12 ans

HARBONNIERES

- École pour les 3 - 12 ans



Grille tarifaire accueil de loisirs résidant sur le territoire

Terre de Picardie

Prix par enfant et par semaine	Activités	Cantine	Péri Centre *
QF < 500	28.50	17.50	1.20
501 < QF < 1300	30.50	18.50	1.50
QF > 1301	32.50	19.50	2.00

Tarif hors TDP sur demande

IPNS

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

CHAULNES

Du 11 juillet au 05 août 2022
De 3 à 17 ans



Si tu as envie de t'éclater une, deux, trois ou quatre semaines viens nous rejoindre à l'accueil de loisirs Familles Rurales de Chaulnes.

Renseignements :

Ludovic Antiochus au 06/11/57/08/63

Bernadette Levert au 03/22/85/48/57

Rejoignez- nous sur la page Facebook Familles Rurales Chaulnes ou alsh familles rurales de Chaulnes

Inscriptions à la semaine	Pour 1 semaine	Pour 2 semaines	Pour 3 semaines	Pour 4 semaines
Tranche 1 = QF>1001	50 euros	100 euros	150 euros	200 euros
Tranche 2 = 1001>QF>900	45 euros	90 euros	135 euros	180 euros
Tranche 3 = 901>QF>600	25 euros	50 euros	75 euros	100 euros
Tranche 4 = 601>QF	20 euros	40 euros	60 euros	80 euros
Cantine 3,50 euros par jour				

DOMPIERRE BECQUINCOURT

Du 1^{er} au 19 août 2022
À partir de 3 ans

Dossier à demander par mail à assofamillesruralesdb@gmail.com

Renseignements au 06 80 92 74 69

Quotient Familial Octobre 2021	Tarif pour les habitants de Terre de Picardie			Réduction CAF par semaine
	accueil semaine	Cantine jour	garderie par prestation	
entre 0 € et 500 €	28,50 €	3,50 €	1,20 €	-15 €
entre 501 € et 1 300 €	30,50 €	3,70 €	1,50 €	-15 € jusqu'au QF 900 €
supérieur à 1 300 €	32,50 €	3,90 €	2,00 €	0 €



Piscine



**Mini séjour
au Centre
Amaury
activités
nautiques**

Externes 24€

Cantine 8€



**Sortie à Quend-Plage
et accro-branche**



Jeux de société



Aquarelle





**Arrêté municipal du 10 mai 2022 dans l'agglomération de Lihons
Permission de voirie et occupation du domaine public
(Trottoir et route empiètement sur chaussée de 3m)
Terrassement pour passage de câbles éclairage public
rue de Maucourt à Lihons
du 27 mai 2022 jusqu'à la fin des travaux**

LE MAIRE DE LIHONS,

VU le code des collectivités territoriales articles L 2212-1 et suivants.
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;
VU le code de la route annexé à l'ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 notamment l'article R.411-8 ;
VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 sur la signalisation des routes et autoroute ;
VU l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -8ème partie- signalisation temporaire ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du code de la route ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
VU la demande en date du 10/05/2022 de la société SOPELEC RESEAUX ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des décisions pour assurer la sécurité et la circulation ;
Sur proposition de Monsieur le Maire.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans les 2 sens de circulation, le **stationnement et le dépassement seront interdits pour l'ensemble des véhicules dans la zone de travaux à partir du 27 mai 2022 et jusqu'à la fin des travaux.**

ARTICLE 2 : Une **limitation à 30 km et une circulation alternée avec feux tricolores** seront appliquées dans la zone concernée.

ARTICLE 3 : Un empiètement de 3m sur chaussée sera effectué.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : La signalisation sera effectuée par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 6 : Les trottoirs et voirie devront être remis en état à l'identique.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des services, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lihons,
le

10 MAI 2022



Rue de Maucourt

20 m

(49.821816 2.766414);(49.821786 2.766468);(49.821426 2.766044);(49.821452 2.765974);(49.821816 2.766414);



Arrêté municipal du 10 mai 2022 dans l'agglomération de Lihons
Permission de voirie et occupation du domaine public
(Trottoir et route empiètement sur chaussée de 3m)
Terrassement pour passage de câbles éclairage public
Chemin de Marchélepot à Lihons
du 27 mai 2022 jusqu'à la fin des travaux

LE MAIRE DE LIHONS,

VU le code des collectivités territoriales articles L 2212-1 et suivants.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;

VU le code de la route annexé à l'ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 notamment l'article R.411-8 ;

VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 sur la signalisation des routes et autoroute ;

VU l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -8ème partie- signalisation temporaire ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU le décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du code de la route ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la demande en date du 10/05/2022 de la société SOPELEC RESEAUX ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des décisions pour assurer la sécurité et la circulation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans les 2 sens de circulation, le **stationnement et le dépassement seront interdits pour l'ensemble des véhicules dans la zone de travaux à partir du 27 mai 2022 et jusqu'à la fin des travaux.**

ARTICLE 2 : Une **limitation à 30 km** et une **circulation alternée avec feux tricolores** seront appliquées dans la zone concernée.

ARTICLE 3 : Un empiètement de 3 m sur chaussée sera effectué.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : La signalisation sera effectuée par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 6 : Les trottoirs et voirie devront être remis en état à l'identique.

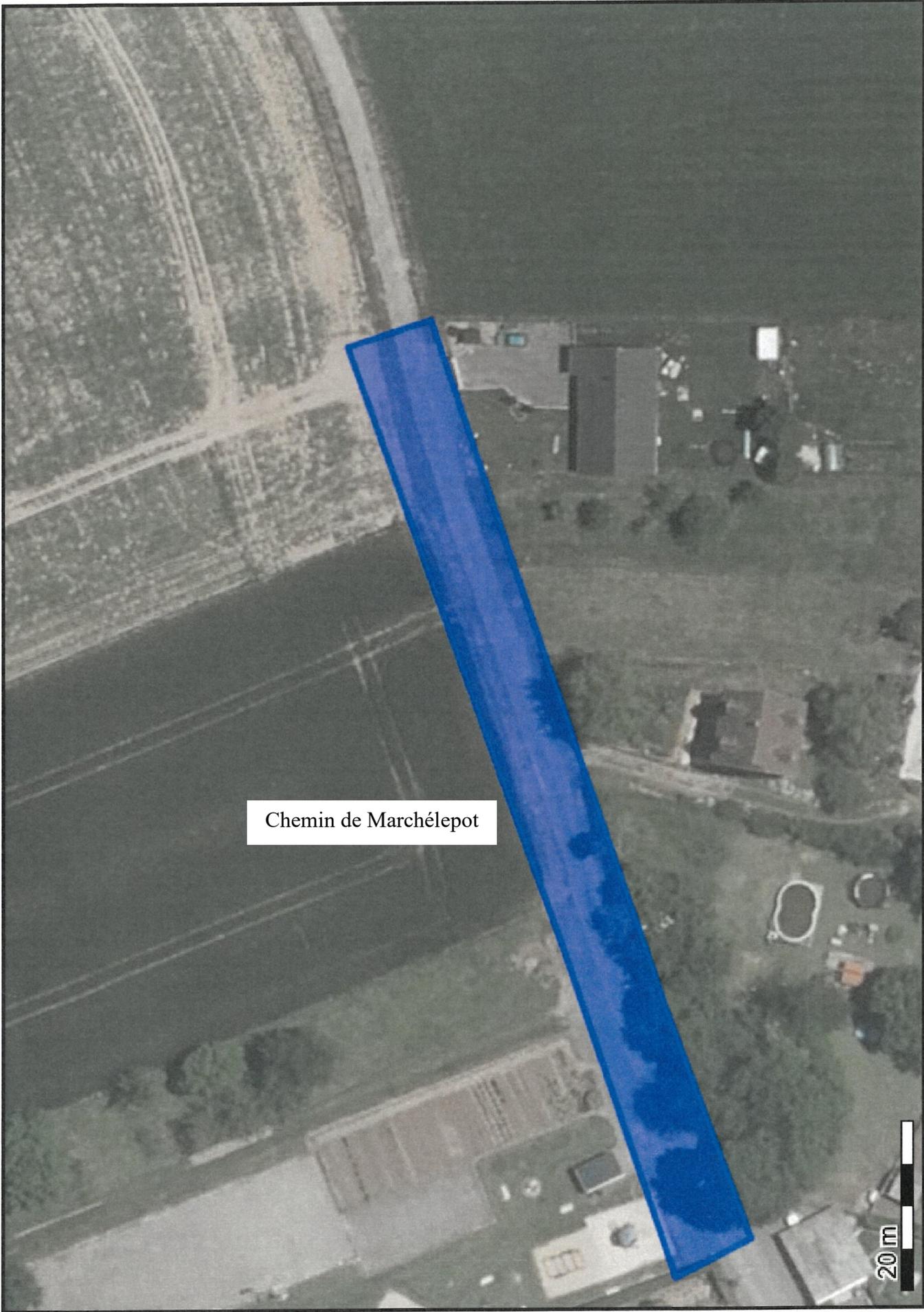
ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des services, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lihons,
le

10 MAI 2022



Chemin de Marchélepôt

20 m

(49.824170 2.769929);(49.824089 2.769993);(49.824180 2.770375);(49.824427 2.771505);(49.824513 2.771461);(49.824286 2.770468);(49.824170 2.769929);



Arrêté municipal du 10 mai 2022 dans l'agglomération de Lihons
Permission de voirie et occupation du domaine public
Extension et renforcement BTAS
2 rue de Framerville (RD 79) à Lihons
du 20 mai 2022 jusqu'à la fin des travaux

LE MAIRE DE LIHONS,

VU le code des collectivités territoriales articles L 2212-1 et suivants.
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;
VU le code de la route annexé à l'ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 notamment l'article R.411-8 ;
VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 sur la signalisation des routes et autoroute ;
VU l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -8ème partie- signalisation temporaire ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du code de la route ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
VU la demande en date du 10/05/2022 de la société SOPELEC RESEAUX ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des décisions pour assurer la sécurité et la circulation ;
Sur proposition de Monsieur le Maire.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans les 2 sens de circulation, le stationnement et le dépassement seront interdits pour l'ensemble des véhicules dans la zone de travaux à partir du 20 mai 2022 et jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : Une limitation à 30 km et une circulation alternée avec feux tricolores seront appliquées dans la zone concernée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : La signalisation sera effectuée par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 5 : Les trottoirs et voirie devront être remis en état à l'identique.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

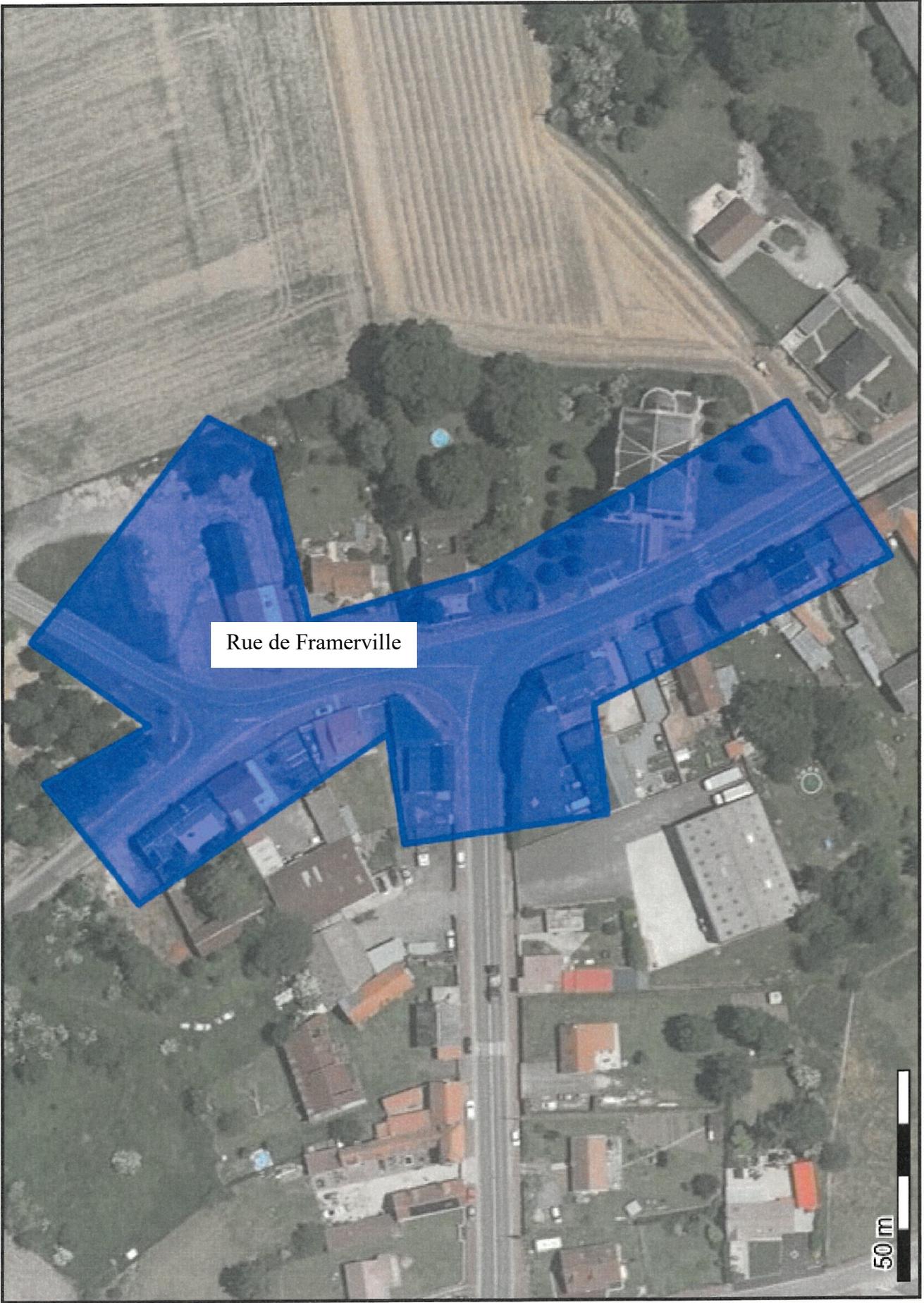
ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des services, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lihons,

le

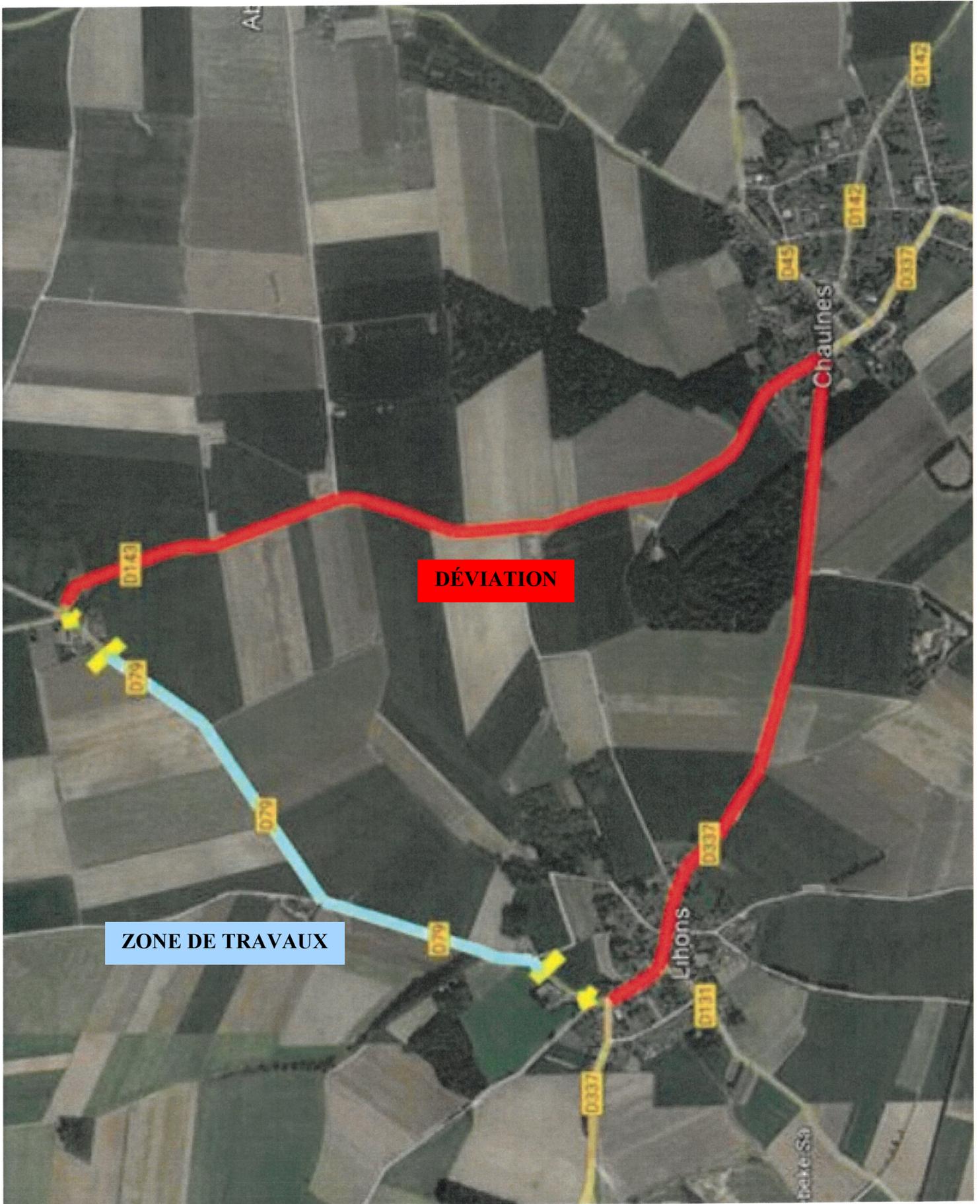
10 MAI 2022



Rue de Framerville

50 m

(49.826830 2.762954);(49.826304 2.763512);(49.826269 2.763147);(49.825840 2.763244);(49.825868 2.763609);(49.825238 2.764091);(49.825460 2.764606);(49.826103 2.764048);(49.826470 2.763888);(49.826553 2.764456);(49.826685 2.764563);(49.827058 2.763823);(49.826809 2.763544);(49.827031 2.763351);(49.826830 2.762954);



DÉVIATION

ZONE DE TRAVAUX

**Arrêté temporaire n° 22-AT-0201
Portant réglementation de la circulation**

RD 79

Hors agglomération sur le territoire des communes de Vermandovillers et Lihons

Le Président du Conseil départemental

- VU** l'article R610-5 du code pénal
- VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
- VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
- VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme notifié en date du 24 janvier 2022 donnant délégation de signature aux responsables de la Direction des routes du Conseil départemental
- CONSIDÉRANT** la demande en date du 26/04/2022 par laquelle l'entreprise ENGIE Green sollicite une restriction de la circulation sur une section de la **RD 79 entre Lihons et Vermandovillers**, afin de permettre des opérations de dépollution pyrotechnique sur site éolien
- CONSIDÉRANT** que ces opérations nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle du personnel de l'entreprise chargée des travaux, **du 30/05/2022 au 12/06/2022**
- VU** l'avis réputé favorable de la brigade de gendarmerie de Chaulnes
- SUR** proposition de Monsieur le Responsable de l'Agence Routière Est

ARRÊTE

Article 1

À compter du 30/05/2022 jusqu'au 12/06/2022, la prescription suivante s'applique sur une section de la RD 79 du PR12+0922 au PR15+0234 (Vermandovillers et Lihons) situés hors agglomération.

La circulation de tous les véhicules est interdite, de 07h00 à 19h00 et hors week-end.

Article 2 - DEVIATION

Au cours de cette période, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes : **RD 143 et RD 337** via les communes de **Vermandovillers et Chaulnes**.

Article 3

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du chantier, telle qu'elle résulte notamment de l'instruction sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de police et de chantier seront assurées par une entreprise dûment mandatée par le bénéficiaire, désignée ultérieurement.

Le pétitionnaire ou son représentant a la charge de la signalisation réglementaire de son chantier et est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation qui doit être maintenue de jour comme de nuit.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Somme,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à titre d'information à :

- Monsieur le Directeur du SAMU
- Monsieur le Directeur des Transports Scolaires
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
- Messieurs les Maires des communes de Vermandovillers, Lihons et Chaulnes

Fait à Amiens, le 3 MAI 2022

Pour le Président du Conseil Départemental
le Directeur adjoint de la Direction des Routes



Anthony BROOD

DIFFUSION:
SERVICE EXPLOITATION
MAIRIES DE VERMANDOVILLERS, LIHONS ET CHAULNES

Conformément à l'article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

FESTIVAL

Lihons

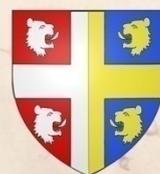
VOL.3



10, 11 & 12 Juin 2022

Ecole de Musique de Haute Picardie

Concerts Gratuits - Restauration sur place



Édité et imprimé par la Mairie de Lihons
Robert Billoré, Maire et Directeur de publication
Ne pas jeter sur la voie publique